

Date limite
d'inscription
15 mars
2017

RENTRÉE
SEPT 2017

classes
à horaires
aménagés

■ Instrument ■ Maîtrise
■ Danse ■ Théâtre
Du CE1 à la Terminale

INFOS

RÉUNION D'INFORMATION

lundi 27 février 2017 à 20h au conservatoire

Renseignements
inscriptions en ligne au plus tard

le 15 mars 2017

www.conservatoiredecaen.fr

tél : 02 31 30 46 70 - fax : 02 31 30 46 71
1 rue du Carel - CS 52700 - 14027 Caen cedex 9
email : conservatoire@caenlamer.fr



CAENA
LE CAEN NAUROY



Credit Photo - Maîtrise de Caen : ©PhilippeDelval, Instrument : Céline Lebloueux, danse : Florie Lachouque

(conservatoiredecaen)

conservatoire à rayonnement régional
musique - danse - théâtre

un établissement de  Caenlamer



Les classes à horaires aménagés permettent aux élèves de concilier études et pratique artistique. Elles offrent à des élèves motivés par des activités artistiques la possibilité de recevoir, en complémentarité avec leur formation générale scolaire, une formation spécifique dans le domaine de la musique (instrument ou maîtrise), de la danse ou du théâtre dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement.

Aménagement de scolarité

L'accès aux classes à horaires aménagés est proposé aux élèves indépendamment de leur orientation future. L'emploi du temps est aménagé et intègre ainsi plusieurs demi-journées par semaine d'enseignement artistique à l'école ou au conservatoire.

Ce dispositif permet aux élèves de réintégrer à tout moment une classe traditionnelle.

4 orientations artistiques sont proposées : **instrument / maîtrise / danse / théâtre.**

Selon les disciplines, le dispositif concerne les élèves de primaire, collège et lycée.

**Dès le CE1 (maîtrise et instrument),
le CE2 (danse) ou le CM1 (théâtre)**

Au cours de l'année de CP (CE1 pour la danse et CE2 pour le théâtre), les parents peuvent solliciter l'entrée de leur enfant dans une classe à horaires aménagés. Aucun acquis artistique préalable n'est exigé à ce niveau. La motivation pour un enseignement artistique est essentielle.

En cours de scolarité, une intégration reste possible en fonction des places disponibles. Dans ce cas, l'enfant est évalué sur ses connaissances artistiques qui doivent lui permettre de s'insérer dans le dispositif.

La spécificité même des classes à horaires aménagés implique de la part de l'enfant une réelle motivation pour la musique, la danse ou le théâtre. En effet, il aura à soutenir simultanément un cursus scolaire complet en un temps réduit et un apprentissage au conservatoire.

A partir du collège, l'enseignement artistique est renforcé.

Au sein d'établissements d'enseignement général de Caen la mer

Selon le niveau et la discipline choisie, les élèves sont scolarisés dans les écoles Henri Brunet, Jean Guéhenno ou Jean Goueslard, au collège Pasteur et de la 2^{nde} à la Terminale TMD (Techniques musique et danse) au lycée Malherbe.

Un partenariat établissements scolaires/ conservatoire/collectivités territoriales

Les classes à horaires aménagés font l'objet de conventions tripartites entre le conservatoire, les établissements scolaires et les collectivités territoriales suivantes : ville de Caen, ville de Fleury-sur-Orne ou Conseil Départemental du Calvados. Une commission mixte inspection académique / conservatoire statue sur les demandes d'entrée dans ces classes.

Ecole Henri Brunet (instrument)

39 bis avenue du 6 Juin - Caen - 02 31 85 22 09

Ecole Jean Guéhenno (maîtrise-danse)

14 rue du Pont Créon - Caen - 02 31 74 55 51

Ecole Jean Goueslard (théâtre)

20 rue F. Mitterrand - Fleury-sur-Orne - 02 31 52 11 19

Collège Pasteur (instrument-maîtrise-danse)

16 rue Pasteur - Caen - 02 31 86 27 05

Lycée Malherbe (instrument)

14 avenue Albert Sorel - Caen - 02 31 86 18 56

**RENTREE
SEPTEMBRE 2017**

Une réunion d'information est proposée
le lundi 27 février 2017 à 20h au conservatoire.

Renseignements
inscriptions en ligne au plus tard
le 15 mars 2017
www.conservatoiredecaen.fr